

COUPE DE FRANCE DE COSPLAY

2018

RÈGLEMENT DU 01/09/2017
FINALE À TOULOUSE GAME SHOW LE 2 DÉCEMBRE 2018

UN ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR
L'ASSOCIATION **FRANCE COSPLAY**



CHAPITRE 1 : RÈGLES RELATIVES AUX PRÉSÉLECTIONS

ARTICLE 1

Dates et lieux des sélections régionales

La liste des évènements partenaires qui proposent une présélection (ci-après également appelée « sélection régionale ») étant en constante évolution, les participants sont invités à prendre contact par e-mail à l'adresse contact@cfcosplay.fr, via les réseaux sociaux avec l'association France Cosplay ou via le site officiel du concours (<http://www.cfcosplay.fr>) pour connaître la date et le lieu de toutes les sélections régionales.

ARTICLE 2

Règlement Général de la présélection

En complément du présent règlement, les participants doivent respecter tout règlement général mis en place par l'association organisatrice de la sélection régionale. Les participants devront prendre contact avec ladite association organisatrice afin d'obtenir de plus amples informations à ce sujet.

ARTICLE 3

Conditions de réutilisation de costumes

Lors des présélections, le report de tout costume est autorisé tant que celui-ci respecte le règlement mis en place par l'association organisatrice de la présélection.

Cependant, les costumes ayant été primés à la première ou à la deuxième place de la finale d'une sélection nationale ou ayant été utilisés lors d'une finale d'un concours continental ou international quelque qu'il soit ne pourront pas être présentés pour une présélection régionale ou lors de la finale nationale.

ARTICLE 4

Conditions et limite de participation

Le concours est ouvert aux participants de nationalité française ou possédant une carte de séjour en cours de validité, vivant en France métropolitaine et qui auront 18 ans ou plus au moment de la finale qui aura lieu à la fin du mois de novembre lors de Toulouse Game Show 2018 (date prochainement disponible).

Pour participer à une sélection régionale, les participants doivent résider ou être nés dans la région où est localisée ladite sélection régionale (un justificatif de domicile ou de naissance pourra être demandé par l'association organisatrice). Les participants ne sont autorisés à participer qu'à deux sélections régionales par saison de la Coupe de France de Cosplay, ce même si une région propose plus de deux sélections. Les participants qui vivent et qui sont nés dans une région qui ne propose qu'une seule sélection régionale ne pourront participer qu'à celle-ci.

- Si la région de naissance ou de domiciliation d'un participant n'est pas représentée par une sélection régionale, ce participant peut se présenter lors de deux sélections régionales maximales dans les régions limitrophes. Toute candidature dans ces conditions est à faire valider préalablement par France Cosplay.

- Si la région de naissance d'un participant est représentée mais pas celle de sa domiciliation, il doit prioritairement se présenter dans sa région de naissance mais peut également se présenter dans une des régions limitrophes, auquel cas une telle candidature sera à faire valider préalablement par France Cosplay.

-Si la région de domiciliation d'un participant est représentée mais pas celle de son lieu de naissance, il doit prioritairement se présenter dans sa région de domiciliation mais peut également se présenter dans une des régions limitrophes, auquel cas une telle candidature sera à faire valider préalablement par France Cosplay.

Tout participant ayant des interrogations sur le présent article ou ne pensant être concerné par aucune de ces situations peut directement en référer à France Cosplay pour obtenir de plus amples informations.

ARTICLE 5

Statut de jury

1. Interdictions

Une personne ne pourra en aucun cas être jury dans les sélections régionales pour lesquelles elle est éligible en tant que participante. Ainsi une personne née dans une région donnée ou qui y habite ne pourra être jury pour une sélection dans cette même région.

Une personne ayant été jury lors d'une sélection régionale ne pourra par la suite participer à aucune autre sélection régionale.

Une personne ayant été qualifiée lors d'une sélection régionale ne pourra par la suite être jury lors d'une autre sélection régionale.

Toute personne désirant être jury lors de la finale ne devra participer à aucune sélection régionale durant la saison.

Toute inscription ne tenant pas compte de ces interdictions sera rejetée.

2. Tolérances

Une même personne peut être jury à plusieurs sélections régionales lors d'une même saison.

Une personne ayant participé à une sélection régionale et n'ayant pas été qualifiée pourra par la suite être jury mais ne pourra dès lors plus participer à une autre sélection régionale.

Une personne ayant participé à deux sélections régionales et n'ayant été qualifiée lors d'aucune de ces deux sélections pourra par la suite être jury.

ARTICLE 6

Qualification lors d'une sélection régionale

Pour chaque sélection régionale, un participant sera qualifié comme représentant d'une région. Un dauphin sera également sélectionné dans l'éventualité de l'évènement prévu à l'Article 9.

ARTICLE 7

Statut de dauphin

Etre sélectionné en tant que dauphin n'empêche pas de se présenter à une autre sélection avec le même costume ou un autre costume, dans le respect des limites de participation présentées à l'Article 4. Si un dauphin est par la suite qualifié lors d'une autre sélection régionale, il perd

alors son titre de dauphin et la sélection régionale pour laquelle il avait obtenu ce titre perd son dauphin ; aucun remplacement de dauphin par une tierce personne n'aura lieu.

ARTICLE 8

Victoire en sélection régionale

1. Conditions d'accueil pour les participants à la finale

Dans le cas où un participant gagne une sélection régionale, il sera qualifié pour participer à la finale qui aura lieu lors du salon TGS 2018. Dans cette optique, France Cosplay garantit la couverture des frais suivants :

- Transport pour se rendre à la finale :
 - > Soit en train (2nde classe uniquement) entre des gares de grande ligne (TGV ou TER),
 - > Soit en avion (classe économique avec 1 bagage en soute maximum ne dépassant pas le plafond de poids gratuit) ;
- Transport en voiture entre le terminal d'arrivée du transport par train ou avion, la convention et le lieu d'hébergement
- Hébergement pour 2 nuits (chambre de 4 partagée avec d'autres participants du même sexe).

Tout participant ayant été qualifié lors d'une sélection régionale ne pourra plus se présenter pour une autre sélection régionale.

2. Exclusions au principe de remboursement

Par principe, aucun remboursement qui n'est pas décrit au point 1 du présent Article n'est assuré par France Cosplay.

En particulier, aucun remboursement ni aucune couverture de frais ne sera assuré par France Cosplay dans le cas où un participant finaliste choisit comme mode de transport un véhicule autre que le train ou l'avion ; ce dernier assumera par conséquent seul tous les frais relatifs au choix de ce mode de transport et France Cosplay ne pourra être tenu responsable des difficultés financières ou techniques éventuellement rencontrées pour ces raisons.

Par ailleurs, aucune couverture de frais ne sera assurée pour tout envoi d'accessoires, costume ou autres par tout mode de transport, notamment envoi postal, service de transport ou supplément de bagages.

ARTICLE 9

Statut de l'accompagnant

Les participants à la finale sont autorisés à faire entrer un accompagnant dans les espaces qui seront réservés aux cosplayeurs participants à la finale. Toutefois, cet accès aux espaces sera limité à certains horaires et certaines zones resteront hors d'accès. L'accompagnant devra se présenter spontanément aux staffs France Cosplay à leur arrivée afin d'obtenir de plus amples informations sur les conditions d'accès.

Tout accompagnant devra assumer tous les frais liés à ses déplacements, à son hébergement et surtout à son ticket d'entrée dans la convention organisatrice de la finale. France Cosplay ne fournira aucun ticket d'entrée ni coupe-file à un accompagnant.

Les participants à la finale ne pourront pas demander à ce qu'un accompagnant loge dans l'hébergement qui leur est prévu par France Cosplay, même si un lit ou une place dans un lit est libre.

Les accompagnants ne pourront en aucun cas ni aider à poser des accessoires ni monter sur scène lors des prestations des participants.

ARTICLE 10

Indisponibilité du participant qualifié en présélection

En cas d'indisponibilité du qualifié de la sélection régionale pour quelque cause que ce soit, le dauphin sélectionné lors de la sélection régionale est automatiquement désigné pour remplacer le qualifié régional, sans possibilité pour ce dernier d'être réintégré en place du dauphin par la suite. Cette indisponibilité devra toutefois être communiquée à France Cosplay au moins 3 mois avant la finale, sans quoi le dauphin ne sera pas désigné et aucun d'entre eux ne pourra participer à la finale.

Dans le cas où un finaliste se désisterait après cette date, il encourt la disqualification et lui sera interdit d'être participant ou jury aux sélections régionales de la Coupe de France de Cosplay pendant les 5 années (saisons) suivantes. A titre indicatif, les associations ou salons organisateurs sont également susceptibles de prendre des décisions ou sanctions suite à ce type de désistement.

Toutefois, l'association France Cosplay ne prononcera aucune sanction dans les cas où le désistement est lié à des causes tenant à la force majeure, notamment : empêchement médical, décès d'un proche, catastrophe naturelle, grève des transports. Dans tous les cas, France Cosplay examinera la cause et demandera si besoin un justificatif du cas de force majeure invoqué.

CHAPITRE 2 : RÈGLES RELATIVES A LA FINALE

ARTICLE 11

Conditions de réutilisation de costume

Tout participant à la finale de la Coupe de France doit présenter un nouveau costume pour la finale sauf si la sélection régionale lors de laquelle il a été qualifié a eu lieu après le 30 mai 2018.

ARTICLE 12

Catégories d'origine des costumes autorisés

Les catégories autorisées* pour les sources dont sont issus les costumes lors de la finale sont :

- Animes et mangas asiatiques
- Dessins animés et BD européens
- Dessins animés et comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries étrangers
- Sentai ou Metal Hero

**Tous les costumes tirés notamment d'autres Blood, Scissor's Crown par exemple) doivent être soumis à validation par France Cosplay.*

Durée de passage sur scène

Le passage du participant sur scène lors de la finale est limité à 1m30. Aucune dérogation ne sera autorisée.

Interdictions

Pour des raisons de sécurité, sont interdits d'utilisation sous peine de disqualification, voire de poursuite pénale :

- **Armes blanches** : toute arme offensive ou tranchante en fer ou en acier, telles que les poignards, épées, machettes, couteaux, baïonnettes, etc.
- **Armes à feu** : toute arme qui tire des cartouches ou des projectiles explosifs, tels les fusils, les pistolets, etc.
- **Armes incendiaires** : toute arme qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes.
- **Liquides facilement inflammables** : tout liquide qui a pour but de mettre le feu à des objets ou de causer des brûlures aux personnes comme les alcools à brûler.
- **Tous les produits susceptibles de salir ou détériorer la scène ou la salle** : pétards, fumigènes, farine, confettis, paillettes...

Sont également interdits sous peine de disqualification :

- **Les costumes achetés** : Seuls sont acceptés les costumes réalisés par le participant et présentant un intérêt artistique.
- **Les costumes et accessoires fabriqués par une tierce personne** : les costumes et accessoires doivent avoir été réalisés en grande partie par les participants au concours, seule une participation minimale d'un tiers est autorisée ; France Cosplay se réserve le droit d'évaluer l'implication du tiers à tout moment.
- **Liquides indélébiles** : Tout liquide qui ne s'enlève pas avec un simple produit nettoyant et nécessite un traitement coûteux de rénovation.
- **Tout objet et geste à caractère discriminatoire ou pornographique.**
- **Tout objet et geste incitant à la violence ou qui la provoque.**

Accessoires et Costume

Les accessoires achetés sont autorisés mais peuvent avoir un impact sur la notation finale par les juges. Les accessoires faits main sont à privilégier.

Les nombres, poids et tailles des accessoires sont limités à :

- **1 décor de scène**, pouvant être porté par 2 staffs en un aller-retour, pesant 10 kilogrammes maximum et ayant pour dimension maximum : 2m de longueur par 2m de hauteur et 1m de profondeur

- **3 accessoires de scène**, pouvant être portés par 2 staffs en un aller-retour, pesant 5 kilogrammes maximum chacun ; les accessoires portés uniquement par le participant ne sont pas comptés parmi ces accessoires de scène et leur nombre n'est pas limité en soi.

Les chaises et les tables sont considérées comme des accessoires de scène.

Pour le passage sur scène, les accessoires ne peuvent être posés que par les accessoiristes de France Cosplay.

Les participants sont responsables de la construction et de la résistance de leurs accessoires sur scène. Ces accessoires se doivent d'être solides et suffisamment stables pour être transportés sans nécessité d'y apporter un soin particulier ou de manipulation complexe.

Par ailleurs, le staff de France Cosplay lors de la finale ne pourra pas transporter, pousser ou soutenir le costume. Aucune aide sur scène n'étant autorisée, les participants finalistes devront donc prévoir un costume qui puisse être mobile et stable sans aucune aide humaine.

France Cosplay se réserve le droit d'interdire tout accessoire qui ne respecterait manifestement pas ces critères, y compris le jour de la finale.

Tous les accessoires doivent être déposés dans les vestiaires dédiés la veille de la finale à la convention.

ARTICLE 16 **Médias**

Pour que votre inscription soit prise en compte, vous devez :

- Remplir les formulaires costume, prestations et accessoires avant le 4 novembre 2018
- Fournir le fichier audio ou vidéo et le script de votre prestation avant le 11 novembre 2018
- Remplir le dossier WIP (fourni par l'organisation) avant le 11 novembre 2018

1. Images du personnage Cosplayé

De préférence une ou plusieurs images complètes représentant le personnage de la tête au pied ; une vue de l'arrière du costume étant un plus lors de la notation, de même pour les accessoires.

Ne négligez pas le choix de vos images, celles-ci ont une très grande importance lors de la notation (selon la qualité et la taille de l'image mais aussi les couleurs, la proportion, les accessoires du personnage, etc).

Attention, il ne s'agit pas de photos de vous mais d'images du personnage Cosplayé

2. Work in progress (WIP)

Un dossier (fourni par l'organisation) contenant des photos d'avancement de vos costumes doit être obligatoirement joint à l'inscription. Celui-ci doit contenir un maximum d'informations sur le travail fourni sur vos costumes, accessoires, décors...

3. Fichier d'accompagnement audio ou vidéo

Vous devez joindre un fichier d'accompagnement :

- Audio :
 - Format : MP3 ou WAV uniquement
 - Débit : au minimum 128 ko/s
 - Contraintes : Son normalisé (pas de saturation trop prononcée, pas de changement de volume soudain), dialogues audibles (qualité suffisante, absence de musique qui couvrent les dialogues)

- Vidéo :
- Format : MP4, MKV ou AVI uniquement
- Taille : 480p de hauteur minimum, 500 Mo de poids maximum
- Audio : doit respecter les conditions mentionnées ci-dessus pour l'audio

Les liens Youtube, Dailymotion et autres sites d'hébergement vidéo sont interdits et France Cosplay ne se chargera pas de la récupération des vidéos.

Les finalistes ainsi que des tierces personnes (au maximum 2) peuvent apparaître dans la vidéo.

La vidéo peut être réalisée avec l'aide d'une tierce personne mais cette aide devra être mentionnée dans le formulaire costume/prestation.

Ce fichier doit être également apporté sur place lors de la confirmation de l'inscription sur support numérique compatible (idéalement clé USB) afin de palier à tout problème avec le fichier média envoyé lors de l'inscription (fichier corrompu, son coupé ou inaudible, etc...). En cas de problème persistant même avec le remplacement par le fichier apporté sur place, aucune réclamation ne pourra être prise en compte.

Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème de compréhension lié à la sonorisation de la scène.

4. Vidéo et microphones

Les fichiers vidéo sont autorisés.

Nous ne prêtons pas de micros, toutes vos prestations doivent être pré-enregistrées.

5. Sous-titres

Si nous disposons d'un écran et que l'utilisation de celui-ci est possible (en cas de retransmission en direct, cette action est impossible), vous pouvez nous faire parvenir un fichier comportant des sous-titres au format .srt, .ssa ou .ass (aucun autre format ne sera accepté) que nous nous chargerons d'intégrer nous-mêmes lors de votre prestation à une vidéo noire. Ces sous-titres doivent être utilisés uniquement pour la traduction d'une prestation (en anglais ou japonais par exemple) ou pour une meilleure compréhension de vos prestations en français (surtout si la qualité de votre fichier audio est insuffisante).

Attention : nous ne pourrions être tenus responsables en cas de problème avec le matériel vidéo sur place.

ARTICLE 17

Notation

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux événements :

- Dans un premier temps, le jury s'entretiendra avec le participant avant le concours afin de lui poser des questions techniques sur son costume.

- Dans un second temps, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (solidité du costume notamment).

Les membres du jury choisis par France Cosplay jugeront les participants selon les critères suivants avec une base de notation sur 100 :

o 50% de la note portant sur le Costume avec comme sous-critères :

- Difficulté : 10%
- Qualité couture/construction : 10%
- Choix tissu/matériaux : 10%
- Ressemblance : 10%
- Mobilité : 10%

o 50% de la note portant sur la Prestation avec comme sous-critères :

- Qualité, jeu de scène, roleplay : 10%
- Respect de l'œuvre : 10%
- Compréhension : 10%
- Réalisation : 10%
- Originalité : 10%

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participations après le concours pour d'éventuelles questions au sujet de du costume ou de la prestation.

ARTICLE 18

Disqualification

Tout participant responsable directement ou indirectement de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du concours sera immédiatement disqualifié de façon définitive, sans préjudice de toute action civile ou pénale qui pourrait découler de ces faits en application des lois en vigueur.

CHAPITRE 3 : RÈGLES D'ORDRE GÉNÉRAL

ARTICLE 19

Délais de carence en cas de victoire

Présélection : Le qualifié d'une sélection régionale doit obligatoirement respecter un délai de carence équivalent à une saison de la Coupe de France suivant la saison lors de laquelle il a été qualifié, avant de pouvoir se représenter à la Coupe de France.

Finale : Le vainqueur de la Coupe de France doit obligatoirement respecter un délai de carence équivalent à trois (3) saisons de la Coupe de France suivant la saison lors de laquelle il a été déclaré vainqueur, avant de pouvoir se représenter à la Coupe de France pour toute sélection régionale.

ARTICLE 20

Droit à l'image

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise France Cosplay, ses membres, les personnes qu'elle aura employé ou mandaté, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée des sélections régionales et le cas échéant pendant toute la durée de la finale.

Il autorise également France Cosplay a réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustratives et promotionnelles, dans le strict cadre toutefois de l'activité associative de France Cosplay.

ARTICLE 21

Droit de propriété intellectuelle

En acceptant le présent règlement, tout participant autorise France Cosplay, ses membres, les personnes qu'elle aura employées ou mandatées, à fixer par tout moyen l'image (photographique et/ou vidéographique) du participant pendant toute la durée des sélections régionales et le cas échéant pendant toute la durée de la finale.

Il autorise également France Cosplay a réutiliser librement cette fixation sur tout support à des fins notamment illustrative et promotionnelles, dans le strict cadre toutefois de l'activité associative de France Cosplay.

ARTICLE 22

Engagement du participant

Toute personne physique s'inscrivant et a fortiori participant à la Coupe de France s'engage à respecter sans réserve le présent règlement dans son intégralité. Aucun participant à la Coupe de France ne pourra se prévaloir d'une méconnaissance du présent règlement.



©BY SHASHIN KAIHI PHOTOGRAPHY

Nous contacter

Mail

Association France Cosplay
contact@cfcosplay.fr

Facebook

Coupe de France de Cosplay
[@cfcosplay](https://www.facebook.com/cfcosplay)